



Ville de Fagnières

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2014

N° 2014-05-15-08

**PROJET DE CRÉATION D'UNE PISTE DE BMX DE COMPÉTITION
À FAGNIÈRES**

Le 15 mai 2014 à 20 h 30 le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 9 mai 2014

Date d'affichage de la convocation : 9 mai 2014

PRÉSIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRÉSENTS :

Mme DETERM – M. FENAT – Mme LE LAY – M. BISSON – Mme LÉMERÉ – M. FAUCONNET – Mme STEVENOT – M. HAQUELLE – Mme MARTIN – M. PEROT – Mme LE GUERN – M. CALLIOT – Mme MILLOT – M. CHOUCARD – Mme THILLY – M. ROULIN – Mme GIROD – M. MOUROUGANE – Mme DORTA BERMEJO – M. GALLOIS – Mme HAMEREL – M. VANET – M. BESSON – Mme PERNET – Mme ANTUNES.

EXCUSÉ :

M. KESTLER donne pouvoir à M. VANET.

Membres en exercice : 27

Membres présents : 26

Procurations : 1

Votants : 27

Secrétaire de séance : M. BISSON

8/ PROJET DE CRÉATION D'UNE PISTE DE BMX DE COMPÉTITION À FAGNIÈRES

Rapporteur : M. le Maire

Le BMX connaît, depuis quelques années, une forte croissance en termes de nombre de licenciés. Ce développement fait suite à la notoriété acquise par cette discipline lors de sa première inscription aux Jeux Olympiques de Pékin (2008) et aux résultats des "pilotes" Françaises dont Anne Caroline Chausson et Laetitia Le Corguillé, championnes olympiques.

Néanmoins, cette pratique sportive très prisée des jeunes, souffre d'un manque d'infrastructures en France.

Aussi, la Ville de Fagnières souhaite faire aménager une piste de BMX de compétition afin de permettre aux jeunes de bénéficier d'un équipement adapté à cette pratique sportive et qui fait défaut en Champagne Ardenne.

De plus, un club sportif, le Bmx Trial Cycles Fagnières (BTCF) s'est constitué à Fagnières, le 16 avril dernier et souhaite s'investir pour la réussite de ce projet. Les terrains situés à proximité du CLSH et du Collège Louis Grignon (parcelle cadastrée (AL 112, 113, 114), et dont la commune est propriétaire offrent un lieu adapté à la réalisation de cet équipement.

La valorisation de ce type d'équipement favorise l'accueil d'installations de type hébergement de groupe, hôtellerie, services aux entreprises, commerces spécialisés dans le sport et particulièrement le cyclisme, restauration, brasserie, clubs de sport et de remise en forme.

L'enjeu de ce dialogue compétitif dépasse la simple construction d'un équipement sportif, c'est une opération d'aménagement qui permettra d'accompagner la dynamique économique du territoire.

Afin de limiter les coûts pour la collectivité, il est nécessaire d'effectuer des demandes de subventions auprès des différents partenaires financiers de la commune dont l'Etat (Centre National du Développement du Sport).

De manière à réaliser cette demande dans les délais impartis, il est proposé d'approuver les décisions suivantes :

- le projet d'investissement total et son coût hors taxes (210 905 € HT),
- le plan de financement précisant l'origine et les moyens financiers, en référence au coût global hors taxes (en annexe),
- la demande de subvention auprès des différents partenaires financiers.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission des finances ;

VU l'avis favorable de la commission éducation / jeunesse ;

OUI l'exposé qui précède,

DÉCIDE d'adopter le projet de piste BMX sur la commune de Fagnières et le plan de financement en annexe.

SOLLICITE les différents partenaires pour une participation financière au projet.

Résultat du vote :

- Voix pour : **22**

- Voix contre : **4**

- Abstention : **1**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX